

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Monsieur Benoît Desenlis, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux élus.

Le conseil municipal étant complet, la séance peut valablement débiter.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Luc Dellavedove en qualité de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Adopté à l'unanimité.

1. Élection du Maire

La présidence de séance est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean Bianchini.

Après lecture des dispositions relatives à l'élection du Maire, il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Benoît Desenlis se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement réalisé par les assesseurs, Monsieur Franck Pilati et Madame Audrey Aurignac :

- Nombre de votants : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

Monsieur Benoît Desenlis est élu Maire avec 11 voix.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de l'assemblée.

2. Élection des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une seule liste a été déposée, conduite par Monsieur Patrice Dellavedove.

Le vote a lieu à bulletin secret, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire.

Après dépouillement :

- Nombre de votants : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

La liste conduite par Monsieur Patrice Dellavedove est élue à l'unanimité.

Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

3. Indemnités des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que son indemnité est fixée au taux maximal prévu par la loi.

Il propose de fixer l'indemnité des adjoints à 2,5 % de l'indice brut terminal.

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

4. Délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire présente les délégations qu'il sollicite du conseil municipal, conformément aux dispositions légales. Il en fait la lecture complète.

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

5. Délégation en matière d'emprunt

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui délègue la compétence en matière de réalisation d'emprunts.

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

6. Motion relative aux fermetures de classes dans le département du Gers

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des organisations syndicales d'enseignants relatif aux projets de suppression de postes et de fermetures de classes dans le département du Gers.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce contre ces fermetures et suppressions de postes.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.